

VEILLE JURIDIQUE DES RÉFORMES ET APPLICATIONS

DURÉE	En centre : 14 h	TARIF	700 € net de taxe
SITES	Laxou, Nancy, Lunéville, Longwy, Jœuf, Blénod-lès-Pont-à-Mousson	CONTACT	03 83 85 61 00 - fc@eesc.fr
DATES	Nous consulter		

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

ACCÈS

Dans le cadre des dispositifs de formation continue : en fonction de la programmation catalogue ou des besoins spécifiques de l'entreprise dans le cas d'une formation intra.

EFFECTIF

Dans le cadre des dispositifs de formation continue destinés aux salariés, les effectifs se situent entre 4 et 10 participants.

OBJECTIFS

- ▶ Mettre à disposition des agences une veille juridique continue sélectionnant l'essentiel de l'actualité juridique indispensable pour exercer le métier d'agent immobilier en transaction immobilière.
- ▶ Réduire les litiges encourus par la clientèle et la profession. Accroître la satisfaction de la clientèle et promouvoir l'image de la profession.

PROGRESSION PÉDAGOGIQUE / BLOCS DE COMPÉTENCES

- ▶ Le journal des réformes législatives : du nouveau Code civil (du droit des obligations, de la responsabilité extracontractuelle).
- ▶ Actualisation des sélections législatives et réglementaires de la loi Hoguet (dans l'organisation de la profession, dans la communication réglementée).
- ▶ Actualisation des nouvelles exigences pratiques des lois Alur-Macron et autres (dans l'exercice quotidien de la profession, dans la vente, dans la location, dans le devoir de conseil).
- ▶ Le journal de la jurisprudence : sélection de la jurisprudence significative, prépondérances de l'actualité, de la vente immobilière, de la location, du devoir de conseil, de la nouvelle organisation interne de la profession.

PUBLIC

Cette formation est ouverte à tous les types de publics :

- ▶ Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
- ▶ Alternant en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- ▶ Personnes en reconversion et salarié suivi dans le cadre du CEP.
- ▶ Étudiants.

ADMISSION

- ▶ Organisation de réunions d'informations collectives, présentation du dispositif.
- ▶ Évaluation de la maîtrise des compétences socle via un test de positionnement afin de valider l'entrée dans tout dispositif qualifiant.
- ▶ Analyse du parcours individuel (dernière classe fréquentée, diplômes validés...) suivie d'un entretien de motivation.



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES MOBILISÉS

- ▶ La formation s'appuiera sur l'alternance d'apports théoriques, d'analyses de cas, de partages d'expérience et de réflexions collectives. Pédagogie active et participative, jeux de rôles, discussions, mises en situations professionnelles, simulations orales et études de cas pratiques.
- ▶ Organisation des enseignements selon un découpage progressif des connaissances. En fonction du statut du stagiaire, la formation se déroulera à temps plein ou à temps partiel et selon un mode 100 % présentiel, mixte ou à distance.

ENCADREMENT ET ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

- ▶ Nos responsables pédagogiques et formateurs sont des professionnels reconnus dans leur métier, maîtrisant les compétences techniques des métiers visés par nos dispositifs de formation.
- ▶ Nos intervenants sont diplômés de l'enseignement supérieur dans les disciplines générales en capacité de mettre en place un suivi individualisé.
- ▶ Nos formateurs ont suivi des dispositifs de formation de formateurs spécialisés dans les techniques propres à l'insertion socioprofessionnelle.
- ▶ Nos équipes comptent également un référent en charge de la mobilité internationale ainsi qu'un référent handicap.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ▶ Après le positionnement et/ou l'entretien initial, des évaluations intermédiaires de contrôle d'acquisition des compétences permettront à l'équipe d'évaluer les acquis et de mesurer les progrès de chacun et son degré d'autonomie par rapport aux compétences nouvellement acquises.
- ▶ Le cas échéant, le contrôle en cours de formation (CCF) et/ou les épreuves de certification finales viendront sanctionner le dispositif de formation.